



# LES 5 AXES DE LA STRATÉGIE SANTÉ OUTRE-MER POUR LA MARTINIQUE

## 5 RÉDUIRE LES INÉGALITÉS D'ACCÈS AUX SOINS (GÉOGRAPHIQUES ET FINANCIÈRES) ET AMÉLIORER LES PRISES EN CHARGE



### OBJECTIF 19

#### AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS AUX SOINS DANS LES OUTRE-MER

##### Action 19.1

Etudier la généralisation d'une procédure d'instruction prioritaire pour les demandes d'ouverture de droits de certains publics jugés prioritaires comme les femmes enceintes.

##### Action 19.2

Déployer le dispositif de caisse « PUMa » (protection universelle maladie), entrée en vigueur au 1er janvier 2016, qui garantit à toute personne qui travaille ou réside en France un droit à la prise en charge de ses frais de santé, de manière simple et continue tout au long de sa vie notamment pour les ressortissants ayant des parcours professionnels comportant de fréquentes ruptures ou changements d'activité.

##### Action 19.3

PASS externalisées des établissements de santé : Etudier la création à titre expérimental de PASS externalisées des établissements de santé.

Conventionnement des transports maritimes et hébergement des patients non assurés sociaux pour raisons sanitaires : étudier et chiffrer la mise en place d'un tiers payant « Hébergement ».

### OBJECTIF 20

#### SÉCURISER LES TRANSFERTS ET ÉVACUATIONS SANITAIRES AU SEIN DES DOM ET ENTRE LES DOM ET LA MÉTROPOLE

**Prise en charge des surcoûts des EVASAN Martinique pour les non assurés sociaux** : conduire une étude documentée des surcoûts en lien avec l'ARS.

**Continuité territoriale et garantie d'accès prioritaire aux compagnies aériennes** : étudier un conventionnement avec les compagnies aériennes pour garantir l'accès prioritaire des patients urgents (éventualité d'une mission de service public).

**Marché EVASAN et transferts sanitaires** : organisation de la mutualisation entre établissements de santé Antilles – Guyane du marché EVASAN et transferts sanitaires.

Etude, en lien avec l'assurance maladie et les mutuelles, d'un dispositif spécifique de prise en charge des frais de transports et/ou d'hébergement pour certains accompagnants de patients dont la prise en charge médicale ne peut se faire qu'en métropole.

## OBJECTIF 21

### MIEUX STRUCTURER LES PARCOURS DE SANTÉ ET L'ACCÈS AUX SOINS PRIMAIRES OUTRE-MER

**Création de structures de santé expérimentales polyvalentes et pluridisciplinaires sur les territoires de proximité** : favoriser les procédures et les aides au financement de telles structures.

**Plateforme d'appui aux professionnels de soins primaires** : extension à la Martinique des dispositifs expérimentaux de plateforme d'appui aux professionnels de soins primaires.

**Protocoles de délégations de tâches** : agrément de protocoles sur des axes spécifiques à la Martinique (ex. vaccination, certificats de décès, situation de crise sanitaire/ épidémie...).

**Expérimentation PAERPA** : mobiliser les acquis et les outils développés en métropole dans le cadre de l'expérimentation PAERPA pour appuyer ou mettre en place des parcours coordonnés pour les personnes âgées et étudier l'intégration d'un premier département d'outre mer dans cette expérimentation. « PAERPA ».

## OBJECTIF 22

### AMÉLIORER LA CONTINUITÉ DES SOINS, L'ACCESSIBILITÉ ET L'APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS DE SANTÉ

Dresser un état des lieux des surcoûts des médicaments, des dispositifs médicaux et autres produits de santé.

Taxes d'octroi de mer et attachées, sur les médicaments et produits de santé :

- Négocier avec la Collectivité Territoriale de la Martinique une exonération partielle ou totale des taxes d'octroi de mer et attachées, notamment pour les établissements publics de santé.

**Coût de l'Oxygène médicale (O2) :**

- Favoriser une plus grande concurrence entre les opérateurs en production d'oxygène.

- Etudier une mission de service public concernant les fournisseurs d'oxygène quels qu'ils soient et quels que soient les moyens utilisés (fractionnement de l'air classique ou utilisation de concentrateurs), ceci pour assurer la sécurité sanitaire notamment en cas de crise(s) en particulier pour les insuffisants respiratoires (MHRV : malades à haut risque vital).

**Coût des Produits Sanguins Labiles (PSL) :** fixer les majorations de prix de la Martinique conformément aux surcoûts dument constatés.